

Direction Générale des Services

Ref: CA2017/02

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2017

<u>DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU 4ÈME ADDITIF</u> <u>AUX TARIFS 2016/2017</u>

□ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 27 janvier 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112, **Vu** les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

> Après en avoir délibéré,

→ ADOPTE le 4ème additif aux tarifs 2016/2017 (tel que précisé en document ci-joint à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27 janvier 2017.

Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de votes pour	35
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

SISI

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/02/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 3/02/2017

délibération CA2017/02 1/1